

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social

## Arrêté du 11 décembre 2012

portant nomination du jury de concours d'accès au cycle préparatoire  
de l'inspection du travail au titre de l'année 2013

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 81-124 du 9 février 1981 portant organisation d'un cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2012 autorisant, au titre de l'année 2013, l'ouverture d'un concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail.

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> :

La composition du jury du concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail est fixée ainsi qu'il suit :

M. Pascal APPREDERISSE	Directeur du travail à l'unité territoriale du Bas-Rhin, Président ;
M. Gilles CHAMPAGNE	Maître de conférences hors classe en Droit public, honoraire ;
Mme Marie-Claire DULAU	Attachée principale d'administration des affaires sociales à la direction générale du travail, du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
Mme Leila MARTIN	Directrice adjointe du travail au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
M. David PERRIN-PILLOT	Inspecteur du travail à la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
Mme Jacqueline PINET	Attachée principale d'administration des affaires sociales à la direction générale du travail, du ministère du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Mme Christine RECEVEUR

Directrice du travail à la direction générale du travail du  
ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle  
et du dialogue social

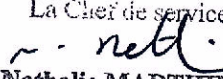
**Article 2 :**

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par Madame Christine RECEVEUR.

**Article 3 :**

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 11 DEC. 2012

Pour le Ministre et par délégation  
par empêchement  
du Directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services  
La Chef de service  
  
Nathalie MARTHIEN